

Évidemment, c'est une façon de «contrôler» les choses. On peut les «contrôler» en maintenant une réserve de 8 p. 100 ou de 12 p. 100. On peut également «contrôler» en ayant une réserve de 50 p. 100, même de 100 p. 100. On peut «contrôler» uniquement avec des chiffres, aussi, et sans aucune réserve. C'est un moyen, ce n'est pas une fin. Il y a tout de même une distinction entre les deux. Il faut comprendre le point de vue qu'a exprimé le député de Villeneuve (M. Caouette) tout à l'heure dans son exposé sur la création du crédit. Il a indiqué que cela ne voulait pas dire que la Banque du Canada ou les banques à charte devaient avoir nécessairement 100 p. 100 en billets.

L'hon. M. Tremblay: Ou en dépôts.

M. Langlois (Mégantic): Oui, ou en dépôts.

M. Caouette: Oui, mais en billets et en dépôts, ce n'est pas pareil.

M. Langlois (Mégantic): Ce n'est pas pareil. Alors, pourquoi donner le contrôle de la création de ce crédit, comme les banques à charte le détiennent présentement, à des institutions privées? Pourquoi ne pas le garder? Les banques à charte sont certainement des institutions privées tandis que la banque publique c'est la Banque du Canada. Pourquoi imposer un intérêt dès la naissance même de ce crédit, alors que la Banque du Canada pourrait prendre contrôle, exactement comme les banques à charte, de la création du crédit et aussi bien de la création de l'argent de papier? Je ferai remarquer à l'honorable député, ici, que l'argent, que ce soit crédit ou monnaie de papier ou métallique, légal, c'est un signe conventionnel, accepté entre les individus d'une société pour l'échange des biens et des services. Alors, ce ne sont pas les biens, ce ne sont pas les services; c'est un signe conventionnel, une valeur représentative des biens échangés.

Par contre, si on met le «contrôle» de cette valeur d'échange entre les mains d'institutions privées, on me dira: «La Banque du Canada «contrôle» ces émissions». Très bien, elle «contrôle» ces émissions, mais elle ne «contrôle» pas, par exemple, l'intérêt exigible, à longue échéance, que constitue présentement notre dette nationale, qu'on appelle de l'intérêt, surtout, et que tout argent naissant présentement ou tout crédit émanant des banques à charte est porteur d'intérêt, ce qui constitue présentement la grande partie de notre dette nationale. En portant intérêt à sa naissance, comment pouvons-nous la rembourser, alors que l'argent n'a jamais été créé ou émis, au point de vue papier-monnaie ou monnaie métallique? Vient un temps où il

faut que quelqu'un soit porteur de la dette et, dans les circonstances, c'est le gouvernement fédéral.

Pourquoi le gouvernement ne prend-il pas entièrement le «contrôle» de ces émissions de crédit, par l'entremise de la Banque du Canada, à un taux d'intérêt minime d'administration, étant donné que c'est un moyen de distribution des biens et des services au pays, et non pas la production du pays? Le rôle du gouvernement, c'est de distribuer les biens et les services à la satisfaction des besoins de chaque citoyen qui compose la nation. Présentement, la distribution est limitée; le gouvernement est «contrôlé» dans la distribution de ces biens et de ces services par le «contrôle» qu'exercent les banques à charte sur la monnaie, sur la création de la monnaie et du crédit. Le présent bill vise même à la limiter davantage.

Monsieur le président, l'exposé que l'honorable député a fait tout à l'heure est très bien étayé, dans le contexte du système actuel, mais cela ne veut pas dire que c'est le meilleur système. Cela ne veut pas dire non plus de retourner à l'ancien système de l'étalon-or, qui était un embarras pour tout le monde. Cela ne veut pas dire non plus que parce que l'argent est imprimé sur une telle sorte de papier, cela lui donne de la valeur. L'argent a de la valeur parce qu'il représente les biens et les services produits par les citoyens canadiens, et lorsque le gouvernement du Canada émet une obligation et que la banque se la procure, elle devient tout de suite un passif—dépôt qui permet à la banque de créer, si la réserve exigée est de 8 p. 100, douze fois et demie autant de crédit que l'obligation qu'elle a achetée du gouvernement.

• (4.40 p.m.)

Cela revient à dire que le gouvernement lui-même est obligé d'emprunter des institutions privées, qu'il est à la merci des institutions privées, et que même une obligation du gouvernement est une source d'intérêt pour elles. C'est là le cercle vicieux que constitue le système actuel. Que le système fonctionne avec 100 p. 100 de réserve ou qu'il fonctionne sans aucune réserve exigée par la Banque du Canada, cela m'est égal, mais que tout le système soit entièrement à la charge de la Banque du Canada, qu'il en soit sa responsabilité et que les banques à charte fonctionnent comme n'importe quelle autre institution financière prêteuse de chez nous. C'est tout ce qu'elles ont à faire, et si elles ne peuvent pas opérer de cette façon, que le gouvernement se serve de la Banque du Canada, avec des succursales pour voir au fonctionnement de notre économie, pour voir à ce que l'équilibre soit toujours maintenu entre la